

Diplôme National du Brevet 2017

✓ Modalités d'évaluation du **contrôle continu** : **400 points**

Elle concerne l'évaluation du socle commun des connaissances, de compétences et de culture. Chaque élève est positionné sur une échelle de 4 niveaux pour chacun des huit composantes du socle lors du conseil de classe du 3^{ème} trimestre de la classe de 3^{ème}. L'élève est donc évalué par ses enseignants.

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (25 points)
- Maîtrise satisfaisante (40 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

8 x 50 points = 400 points

Rappel des composantes du socle commun :

D1.1 Langue française à l'oral et à l'écrit	D.2 Les méthodes et outils pour apprendre
D1.2 Langue étrangère et régionale	D.3 La formation de la personne et du citoyen
D1.3 Langages mathématiques, scientifiques et informatiques	D.4 Les systèmes naturels et les systèmes techniques
D1.4 Langage des arts et du corps	D.5 Les représentations du monde et l'activité humaine

✓ Modalités d'évaluation des épreuves terminales : **300 points**

Les épreuves terminales du DNB complètent l'évaluation en contrôle continu du niveau de maîtrise du socle commun.

L'examen se compose de trois épreuves : une épreuve orale passée en établissement et deux épreuves écrites communes à l'ensemble des candidats. *Le collège étant cette année encore centre d'examen, nos élèves passeront ces épreuves à Léonard De Vinci également.*

1. **L'épreuve orale** (qui se substitue à l'épreuve orale d'Histoire des Arts) : **soutenance d'un projet (100 points)**

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe mais sont évalués individuellement.

Cette épreuve est basée sur la soutenance d'un projet construit par l'élève soit à partir d'un travail réalisé en EPI (à partir de l'enseignement suivi par l'élève sur l'ensemble du cycle 4, c'est-à-dire durant les 3 années de la classe de 5^{ème} à la classe de 3^{ème}), soit à partir d'un des parcours citoyen, avenir ou artistique et culturel.

L'épreuve dure 15 minutes, décomposées en 5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien avec le jury. Dans le cas d'une présentation collective, 10 minutes d'exposé précèdent 15 minutes d'échanges entre le jury et l'ensemble du groupe. Chaque candidat fait l'objet d'une évaluation individuelle.

Pour notre établissement cette épreuve se déroulera le 1^{er} juin 2017.

(Voir le document spécifique aux modalités de l'épreuve orale remis aux élèves et mis en ligne via Pronote et Arsène)

2. **Première épreuve écrite** : **mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (100 points)**

Durée de l'épreuve : 3 heures ; l'épreuve se compose de deux parties, séparées par une pause de quinze minutes :

- une première partie, d'une durée de deux heures, porte sur le programme de mathématiques ;
- une seconde partie, d'une durée d'une heure, porte sur les programmes de physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (seules deux disciplines sur les trois possibles sont évaluées, à chaque session).

Les 100 points de l'épreuve sont ainsi répartis :

- première partie d'épreuve (mathématiques) : 45 points distribués entre les différents exercices, auxquels s'ajoutent 5 points réservés à la présentation de la copie et à l'utilisation de la langue française ;
- seconde partie d'épreuve (sciences et technologie) : 45 points distribués entre les exercices des différentes disciplines, auxquels s'ajoutent 5 points réservés à la présentation de la copie et à l'utilisation de la langue française.

3. Seconde épreuve écrite : français, histoire et géographie, enseignement moral et civique (100 points)

Durée de l'épreuve : 5 heures

L'épreuve se compose de deux parties :

- une première partie, d'une durée de trois heures dix minutes, évalue principalement la capacité des candidats à comprendre, analyser et interpréter des documents et des œuvres ; cette première partie se divise en deux périodes, séparées par une pause de quinze minutes ;

Cette première partie d'épreuve s'appuie sur un corpus constitué de documents spécifiques aux disciplines français, histoire, géographie et enseignement moral et civique.

- ✓ Première partie, première période : histoire et géographie, enseignement moral et civique (2 heures)
 - Exercice 1. Analyser et comprendre des documents (20 points)
 - Exercice 2. Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques ou géographiques (20 points)
 - Exercice 3. Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique (10 points)
- ✓ Première partie, deuxième période : français (1 heure 10 minutes)
 - Comprendre, analyser et interpréter (20 points) : l'épreuve prend appui sur un corpus de français, composé d'un texte littéraire et, éventuellement, d'une image ou d'un document artistique
 - Exercice de réécriture (5 points) qui propose aux élèves un court fragment de texte à transformer.

- une deuxième partie, d'une durée d'une heure cinquante minutes, évalue principalement la capacité des candidats à rédiger un texte long.

- ✓ Dictée (20 minutes, 5 points)
- ✓ Travail d'écriture (1 h 30) : Deux sujets au choix portant sur la thématique du corpus de français (20 points).

- **Jeudi 29 juin** (Après-midi) : Mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie
 - 13 h 30 - 15 h 30 : Mathématiques
 - 15 h 45 - 16 h 45 : Physique-chimie, Sciences de la vie et de la Terre, ou Technologie (2 disciplines)
- **Vendredi 30 juin** : Français, Histoire et Géographie, Enseignement moral et civique
 - Matin : analyse et compréhension de textes et de documents, maîtrise de différents langages
 - 9 h - 11 h : Questionnaire portant sur le corpus histoire et Géographie, Enseignement moral et civique
 - 11 h 15 - 12 h 25 : Questionnaire portant sur le corpus Français
 - Après-midi : rédaction et maîtrise de la langue
 - 14 h 30 - 14 h 50 : Dictée
 - 15 h - 16 h 30 : Travail d'écriture

L'attribution du diplôme : **Le diplôme est attribué quand le total de points est supérieur ou égal à 350 points.**

Si l'élève a suivi un enseignement de complément, le latin pour le collège Léonard De Vinci, il obtient un bonus de **10 points ou de 20 points** selon son niveau de maîtrise de la discipline évalué par l'enseignant.

Des **mentions** sont octroyées :

- « assez bien » si le total des points est au moins égal à 420 ;
- « bien » si ce total est au moins égal à 490 ;
- « très bien » si ce total est au moins égal à 560.